

SESSION DU 14 MARS 2016**RAPPORT N° EDU 16**

Acte certifié exécutoire

Envoyé : 25/03/2016

Réception par le préfet : 25/03/2016

Publication : 25/03/2016

Pour l'"Autorité Compétente" par délégation

■ DIRECTION GENERALE ADJOINTE DEVELOPPEMENT ET EDUCATION**■ SERVICE CULTURE****9239****4 - Mission Education****44 - Culture**

La politique culturelle départementale s'organise autour des objectifs suivants :

- Favoriser le développement qualitatif du secteur du spectacle vivant, pour sa capacité à créer des « objets artistiques », irriguer les territoires et plus significativement à générer une économie, entre autres, par l'emploi,
- Démocratiser l'accès aux offres, pour tous les publics, à l'appui de parcours spécifiquement élaborés pour les publics éloignés des offres éducatives et culturelles,
- Favoriser un bon maillage territorial de l'offre culturelle, afin que la culture soit accessible quel que soit le lieu de vie,
- Développer à l'appui des ressources artistiques et culturelles, des politiques éducatives ambitieuses et pérennes.

La réalisation de ces objectifs doit aussi permettre de « contribuer à bâtir une République plus unie et plus exigeante » selon les termes de la délibération du 11 janvier 2016 de l'Assemblée départementale. Les politiques culturelles seront mobilisées pour donner sens et corps auprès de tous les publics aux valeurs républicaines.

Le budget consacré aux actions culturelles s'inscrit dans l'environnement contraint dans lequel s'inscrit la collectivité départementale du fait du financement des AIS, de la diminution de l'autonomie fiscale et de la baisse des dotations de l'Etat.

A noter cependant que, comme indiqué dans le rapport général de présentation du BP 2016, il vous est proposé de consacrer une part des recettes des droits de mutation à titre onéreux perçus fin 2015, supérieurs aux prévisions, à la création d'une enveloppe exceptionnelle de 700 000€, qui sera réservée dans les crédits de la mission Education.

Cette enveloppe exceptionnelle permettra ainsi de limiter les effets des réductions de niveaux de dépenses détaillées dans les budgets des politiques publiques consacrées à l'éducation populaire, aux sports, à la culture et à la citoyenneté.

Dans le respect de ces objectifs, la répartition suivante des moyens par programme vous est proposée :

PROGRAMME 331 - PATRIMOINE CULTUREL :

a) Dépenses de fonctionnement :

En janvier 2015 a été signée la convention cadre 2015 à 2017 relative à l'Inventaire Général du patrimoine culturel du département de Meurthe-et-Moselle entre le conseil régional et le département de Meurthe-et-Moselle. Les opérations d'Inventaire général réalisées dans le département de Meurthe-et-Moselle sont menées conjointement par le conservateur territorial du patrimoine de Meurthe-et-Moselle et le service régional de l'Inventaire général dans un contexte de recherche scientifique et dans le respect de prescriptions définies par les livrets méthodologiques de l'Inventaire général.

Pour 2016, le programme relatif à l'Inventaire départemental du patrimoine culturel, arrêté en concertation avec le service régional de l'Inventaire général du patrimoine culturel, comprend la poursuite de l'inventaire thématique consacré à l'orfèvrerie et au mobilier métallique, soit la huitième tranche de cette opération, avec étude sur le terrain, la saisie et la numérisation de la documentation afférente, la réalisation d'un outil d'identification de la documentation iconographique, l'enrichissement de la base rassemblant la documentation pour les portes monumentales du Lunévillois et le récolement sur le terrain de ces éléments, des opérations d'urgence et les actions de valorisation de ces travaux.

Ce programme s'élève à 56 000 € pour l'année 2016, réparti en 43 000 € d'opérations menées par le Conseil Départemental et 13 000 € correspondant à une quote-part du coût du poste de conservateur pour l'Inventaire départemental du patrimoine.

Il ne sera pas possible en revanche de maintenir l'aide à des partenaires intervenants dans le domaine du patrimoine (Fondation du Patrimoine.).

b) Recettes de fonctionnement :

La région Alsace Champagne Ardenne Lorraine (ACAL) intervient à hauteur de 50 % du programme sur l'Inventaire Général du patrimoine culturel du département de Meurthe-et-Moselle soit une recette de 28 000 €

PROGRAMME 332 - ACTION CULTURELLE :

a) Dépenses de fonctionnement :

Fondé principalement sur le pilotage en régie d'actions, ce programme se découpe en quatre volets spécifiques :

- 155 000 € pour le service public administratif « Musique vivante en institutions » (32 établissements en gériatrie, pédiatrie, handicap). Cette affectation couvre principalement des dépenses de charges salariales des intervenants, ainsi que l'achat de contrats de cession.

- 5 000 € de subvention à « Planète Clé de Sol » pilotant des actions similaires à Musique Vivante en Institutions, mais dans le domaine de la pédiatrie hospitalière.
- 20 000 € sur l'accompagnement et la professionnalisation d'artistes issus du domaine des musiques actuelles, pilotés par le biais du festival « Scène en 54 tours » et de différents dispositifs.
- 39 000 € sur le centenaire de la grande guerre avec une perspective d'élargissement à la politique des mémoires amorcée en 2015. Cette somme se décompose en versement de subventions et de cotisations (partenariat avec l'université de Lorraine autour du dossier UNESCO et cotisation à l'association Paysage et site de mémoire de la Grande Guerre).

Le budget total s'élève à 219 000 €

b) Recettes de fonctionnement :

Elles sont liées à l'activité « Musique Vivante en Gériatrie » portée par un service public administratif, et sont prévues à hauteur de 95 000 € en 2016.

PROGRAMME 333 - SOUTIEN AUX ACTEURS CULTURELS :

Ce programme comprend exclusivement des versements de subventions aux partenaires parmi lesquels des conventionnements pluriannuels multipartites ont été engagés. Il s'agit des 6 scènes conventionnées (lieux de diffusion) de Meurthe-et-Moselle. Cette ligne permet par ailleurs le soutien aux centres et acteurs culturels, aux compagnies de théâtre ainsi que les festivals et grands événements.

a) Dépenses de fonctionnement :

Le montant global du programme est de 695 000 €. Cette enveloppe se répartit comme suit :

- 203 000 € pour les festivals et grands événements tels que le NJP, le JDM, Musique sacrée de Froville, Festival du film Italien...
- 150 000 € pour l'ensemble des compagnies de théâtre professionnelles,
- 72 000 € pour les centres et acteurs culturels (Prémontrés, Centre Image Lorraine, association culturelle Juive...),
- 305 000 € pour les lieux de diffusion (conventions pluriannuelles).

b) Recettes de fonctionnement :

Ce programme n'englobe que du versement de subventions à des tiers et n'est pas, de fait, générateur de recettes.

PROGRAMME 334 - LECTURE PUBLIQUE:

Médiathèque de Meurthe-et-Moselle : Centre de Ressources :

La nécessité de reconfigurer les locaux de la médiathèque située à Laxou a été réaffirmée dans le cadre du schéma culturel départemental en juin 2011. Comme le précise la délibération de l'assemblée départementale, cette médiathèque a vocation à développer un centre de ressources pour le réseau départemental de bibliothèques en offrant les fonctions d'une tête de réseau, des ressources documentaires et professionnelles (tous supports) des conseils et une ingénierie pour aider au montage des projets en ou hors bibliothèques, un lieu privilégié de rencontres et d'échanges (formation, accueil, conseils) pour les bibliothécaires bénévoles et salariés et les acteurs œuvrant dans le domaine de la lecture.

a) Investissement :

Le projet de restructuration complète des locaux de la médiathèque départementale située à Laxou voté à hauteur de 2,3 M€ et validé par l'assemblée départementale conformément au schéma culturel départemental de juin 2011 est entré dans une phase effective de chantier au cours de l'année 2015. L'ensemble du service a pu être transféré le temps des travaux dans des locaux provisoires situés sur le site de Pixercourt à Malzéville. Les locaux ainsi entièrement libérés ont fait l'objet des opérations de démolition et désamiantage dès l'été 2015. Suite à l'appel d'offres ouvert, le chantier de restructuration a été engagé à l'automne 2015, avec une livraison prévu au cours du 2^{ème} semestre 2016.

Le budget nécessaire pour l'engagement de ces travaux est établi à 1 400 000 €, auquel s'ajoute pour l'opération un budget de 120 000 € correspondant à l'équipement du nouveau bâtiment en mobilier soit une inscription de 1 520 000 €

Pour financer cette opération, l'Etat a versé au département une avance de 764 822 € en 2015 pour la restructuration et l'extension de la médiathèque (gros œuvre/second œuvre). La subvention, qui intègre la prise en charge du mobilier, représente 50 % du coût total éligible. Elle doit être de 60 000 € en 2016.

Acquisition de mobilier pour les bibliothèques des communes :

Il est proposé d'inscrire 10 000 € pour l'acquisition de mobilier pour le compte des bibliothèques du réseau départemental, dans le cadre d'une création ou d'un réaménagement de bibliothèque de moins de 100 m². Ce mobilier est mis à disposition par le Conseil départemental dans le cadre d'une convention.

Acquisition de documents :

Il est proposé d'inscrire un budget de 240 000 € pour l'acquisition de documents tous supports.

Au total, il vous est proposé d'inscrire un budget d'investissement de 1 770 000 € en dépenses et 60 000 € en recettes.

b) Fonctionnement :

Le budget de fonctionnement s'élevait à 145 000 € en 2015 (dont 10 000 € pour le déménagement dans des locaux provisoires à Malzéville le temps des travaux). Il vous est proposé pour 2016 un montant de 98 300 € auquel s'ajoute 15 000 € en prévision du déménagement pour réintégrer le site de Laxou fin 2016. Le montant total du budget de fonctionnement s'élève donc à 113 300 €

Les principaux postes de dépenses concernent :

- La politique d'animation d'un montant de 35 590 € sur laquelle une économie de 12 000 € est proposée par rapport à 2015, correspondant à l'achat annuel de chèques-lire de récompense (dont les bibliothèques pouvaient être dotées, suite à concours ou manifestation autour du livre sur projet, dans le cadre de la politique d'animation de la médiathèque) ;
- Le programme annuel de formations à l'attention des bénévoles et salariés des bibliothèques pour un montant de 18 000 €, budget sur lequel une économie de 2 000 € est faite par rapport à 2015. Les agents de la médiathèque assurent 40 % des interventions, le reste étant le fait de formateurs spécialistes du sujet ;
- Les abonnements aux périodiques et bases de données pour un montant de 20 000 €, qui a été revu à la hausse (+ 6 660 €) car cette ligne englobe désormais les abonnements récents à des ressources numériques (Premier Chapitre et Babelio) ;
- L'élaboration de documents de communication dont le budget de 3 000 € a été revu à la baisse (- 9 000 €), la conception graphique et les impressions étant réalisée presque systématiquement en interne ;
- La fourniture de matériel nécessaire à l'équipement des documents pour un montant de 9 000 € sur lequel une économie de 2 500 € est proposée par rapport à 2015 en raison de la diminution du nombre de documents à traiter ;
- Le poste énergie est limité à 5 000 € le temps des travaux (utilisation des garages et des magasins uniquement sur le site de Laxou).

Comme en 2015, il est proposé de réserver, en 2016, 360 € à l'adhésion à trois associations pour le compte de la médiathèque :

- Le Club des utilisateurs d'Orphée (CUTO) pour un montant de 200 €
- Images en bibliothèque pour un montant de 110 €
- Réseau CAREL pour un montant de 50 €

Les recettes de fonctionnement, d'un total de 2 000 € concernent la facturation de documents.

Au total, il vous est proposé d'inscrire un budget de fonctionnement de 113 300 €

PROGRAMME 335 - ARCHIVES DEPARTEMENTALES

a) Dépenses de fonctionnement :

Le début du déménagement des trois sites actuellement occupés vers le Centre des Mémoires est programmé à partir du second semestre de 2016. L'ouverture du Centre des Mémoires au public et les premières manifestations culturelles et pédagogiques, avec l'inauguration du centre, interviendront en 2017. Ces propositions budgétaires 2016-2018 couvrent ainsi la transition entre la phase de chantier des collections/déménagement/emménagement et le déploiement des missions du service sur le site du Centre des Mémoires.

Le total des crédits sollicités pour 2016 s'élève à 255 000 €; l'enveloppe votée pour 2015 est donc maintenue, mais dans un contexte d'augmentation de 76 500 € T.T.C. des dépenses de fonctionnement incompressibles liées à la préparation du déménagement au Centre des Mémoires. Les autres dépenses de fonctionnement des Archives départementales ont donc été fortement réduites.

b) Recettes de fonctionnement :

Les recettes liées à l'activité du service (régie de recettes), issues essentiellement des prestations de reproduction et de la vente de publications, sont inscrites et estimées à 8 000 euros en 2016.

c) Dépenses d'investissement :

Les 8 000 € de dépenses d'investissement prévues pour 2016 correspondent aux besoins annuels du service en matériel et petit mobilier spécifique (aspirateurs pour le dépoussiérage des archives, chariots, etc.). L'enveloppe est maintenue à son niveau des années précédentes.

Les autres dépenses d'investissement sont inscrites dans les cinq Autorisations de Programmes (AP) :

AP Prouvé

Dans le contexte de la préparation du déménagement, les opérations de valorisation du fonds Prouvé ont été limitées à la restauration de pièces graphiques. Il est proposé de reporter sur l'exercice 2016 les 130 194 € inscrits sur l'exercice 2015 en matériel de conservation afin de financer l'acquisition de mobilier de rangement des pièces graphiques (fonds Prouvé et plus largement, fonds d'architectes).

AP EVADULOR

Il est prévu de ventiler le solde de l'AP (15 000 €), destinée au programme de valorisation du trésor des chartes (restauration des pièces les plus fragilisées et des sceaux, numérisation), sur les deux prochains exercices : 5 000 € en 2015, et 10 000 € en 2016. Cette Autorisation de Programme, dont les objectifs déclinent ceux du chantier des collections, pourra ainsi être clôturée en 2016.

AP Collections et œuvres d'art

Le ralentissement de l'activité de collecte en raison de la saturation de l'espace de conservation, de la préparation du déménagement, puis de celui-ci, conduit à proposer de limiter les crédits pour 2015 et 2016, en gardant une enveloppe permettant de ne pas passer à côté d'opportunités d'intérêt patrimonial majeur. 45 000 € sont ainsi ventilés à part égale sur les trois prochains exercices, soit 15 000 € par exercice.

AP Centre des Mémoires

Le chantier de construction du Centre des Mémoires Michel Dinet engagé au printemps 2013 sera achevé courant 2016. Le bâtiment de stockage ainsi que le bâtiment administratif et d'accueil du public seront alors livrés et le transfert progressif des archives actuelles et du service pourra intervenir. Il vous est proposé l'inscription de 2.243.698 € de crédits en section d'investissement afin de permettre la poursuite du chantier.

AP collections et œuvres d'art

Cette AP est dédiée aux acquisitions de pièces ou fonds d'archives d'intérêt patrimonial. Il est proposé de porter la durée de l'AP à 4 années au total, donc de 2014 à 2017 inclus. Dans la mesure où un minimum de 20 000 € par an est requis pour assurer cette mission d'enrichissement patrimonial, une augmentation du montant total de l'AP de 10 000 € la portant de 70 000 € (sur trois exercices) à 80 000 € (sur quatre exercices) est sollicitée.

d) Recettes d'investissement :

AP Centre des Mémoires

Des recettes d'investissement sont inscrites à hauteur de 1 049 000 € sachant que l'Etat subventionne l'opération pour un montant total de 3,5 M€

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du conseil départemental

La séance du **Mercredi 16 Mars 2016** est ouverte à 14 H 42, sous la présidence de Mme Valérie BEAUSERT-LEICK.

Tous les membres de l'assemblée sont présents, à l'exception de MM. BLANCHOT Patrick, HARMAND Alde, KLEIN Mathieu et Mme PAILLARD Catherine, qui avaient donné respectivement délégation de vote à Mmes MAYEUX Sophie, PILOT Michèle, BILLOT Véronique et LASSUS Anne.

DELIBERATION

RAPPORT N° 16 - 4 - MISSION EDUCATION - 44 - CULTURE

Mme CREUSOT, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 16 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve les orientations fixées,
- prend acte des éléments de présentation budgétaire,
- et précise que les inscriptions correspondantes sont détaillées dans les éditions légales du projet de budget primitif 2016.

Dépenses d'investissement

<i>En €</i>			
Niveau	Libellé	CP votés BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Education		
Pol. Sect.	Culture	10 084 000	4 338 698
Programme	P334 - 334 Lecture publique	755 000	1 770 000
	P335 - 335 Archives départementales	9 329 000	2 568 698

Chapitre	Libellé chapitre	CP votés BP 2015	Proposition du Président CP 2016
20	Immobilisations incorporelles	30 000	0
21	Immobilisations corporelles	428 000	685 000
23	Immobilisations en cours	9 626 000	3 653 698
TOTAL		10 084 000	4 338 698

Dépenses de fonctionnement

En €

Niveau	Libellé	CP votés BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Education		
Pol. Sect.	Culture	1 420 000	1 360 300
Programme	P331 - 331 Patrimoine culturel	63 000	43 000
	P332 - 332 Action culturelle	262 000	219 000
	P333 - 333 Soutien aux acteurs culturels	695 000	730 000
	P334 - 334 Lecture publique	145 000	113 300
	P335 - 335 Archives départementales	255 000	255 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP votés BP 2015	Proposition du Président CP 2016
011	Charges à caractère général	525 000	478 300
012	Charges de personnel et frais assimilés	112 000	114 000
65	Autres charges de gestion courante	783 000	768 000
TOTAL		1 420 000,00	1 360 300,00

Recettes d'investissement

En €

Niveau	Libellé	CP votés BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Education		
Pol. Sect.	Culture	1 857 450	1 109 000
Programme	P334 - 334 Lecture publique	740 520	60 000
	P335 - 335 Archives départementales	1 116 930	1 049 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP votés BP 2015	Proposition du Président CP 2016
13	Subventions d'investissement	1 857 450	1 109 000
TOTAL		1 857 450	1 109 000

Recettes de fonctionnement

en €

Niveau	Libellé	CP votés BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Education		
Pol. Sect.	Culture	142 500	133 000
Programme	P331 - 331 Patrimoine culturel	28 000	28 000
	P332 - 332 Action culturelle	105 000.00	95 000
	P334 - 334 Lecture publique	3 000	2 000
	P335 - 335 Archives départementales	6 500	8 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP votés BP 2015	Proposition du Président CP 2016
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	9 500	10 000
74	Charges de personnel et frais assimilés	133 000	123 000
TOTAL		142 500	133 000

Cette délibération est adoptée à l'unanimité. A l'exception du programme 335 "Archives Départementales" pour lequel les Elus du Groupe "Union de la Droite et du Centre" déclarent voter contre.

Le président du conseil départemental certifie que cet extrait est conforme au registre des délibérations, qu'il a été publié ou notifié et qu'il sera exécutoire dès réception par M. le Préfet.

NANCY, LE 21 MARS 2016
LE PRESIDENT DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL,

The image shows the official seal of the Departmental Council of Meurthe-et-Moselle, which is circular and contains a central emblem with a figure holding a staff. The text around the seal reads "CONSEIL DEPARTEMENTAL MEURTHE ET MOSELLE". To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink, which appears to be "Mathieu Klein".

Mathieu KLEIN